

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/04/2017

Dossier complet le :

04/04/2017

N° d'enregistrement :

F09317P0109

1. Intitulé du projet

Parking des pêcheurs

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEMEPA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Louis VINCENT, Directeur

RCS / SIRET

611162089900108

Forme juridique

Société d'économie mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41° a)	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création en infrastructure d'un parc de stationnement enterré d'environ 300 places et réaménagement de l'ensemble du Parc Rambot.

L'ouvrage sera réalisé en tréfonds du Parc Rambot, dans la partie mitoyenne du Cours des arts et métiers, à l'extérieur de la masse boisée existante. La réalisation de ce parking permettra de conserver en surface l'usage public du Parc Rambot, qui sera entièrement revitaliser (cf. annexe 8 : étude paysagère). Il y aura plus d'arbres replantés que d'arbres supprimés.

4.2 Objectifs du projet

La création du parking des prêcheurs est destinée à compenser la suppression du stationnement de surface liée à l'aménagement des places Verdun, Madelaine, Prêcheurs, du Cours des Arts et Métiers et des rues adjacentes (Thiers, Rifle-Rafle, Peyresc, Monclar). Environ 300 places de stationnement sont supprimées par ce réaménagement, ce qui explique les 300 places construites (approximativement).

La réalisation de ce projet permettra de faciliter l'accessibilité au centre ancien afin de maintenir son attractivité et ses fonctions de centralité, tout en réduisant l'usage de la voiture. Son objectif est de maîtriser le phénomène de saturation des infrastructures et les nuisances qui en découlent (pollution atmosphérique, nuisances sonores) et d'offrir plus de tranquillité, de sécurité et de qualité environnementale aux secteurs résidentiels. Le parking des Prêcheurs viendra ainsi compléter le dispositif de parcs de stationnement existants, en pérennisant la politique de dissuasion du stationnement en centre ancien au bénéfice du stationnement en première périphérie du centre, outre les autres dispositions prises en matière de parc relais, parcs de dissuasion, développement des TC, etc... Par ailleurs, il viendra également répondre aux besoins de stationnement des forains. Ce projet de parking est également lié au déménagement de la Polyclinique Rambot au printemps 2019 et à la mutation du secteur, qui entraînera la transformation en parking privé de l'actuel parking public Rambot.

L'emplacement retenu permettra de conserver en surface l'usage du Parc Rambot.

Concernant le réaménagement du parc, il sera créé un véritable jardin à l'anglaise accueillant prioritairement des espèces provençales et méditerranéennes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé en trois phases :

- Phase 1 : déviation des réseaux existants permettant la réalisation du parking ;
- Phase 2 : construction du parking enterré;
- Phase 3 : réhabilitation du Parc Rambot.

Il est important de préciser que la dalle supérieure du parking se trouvera à -2 mètres du sol afin de permettre de replanter sur toute la surface du parc (cf. annexe 8).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce parc souterrain d'environ 300 places sera aménagé sur 3 niveaux en tréfonds du Parc Rambot. Il aura un impact visuel minime de part sa conception souterraine ; seuls deux édicules parfaitement intégrés dans le projet d'aménagement du parc et deux rampes d'accès étant réalisés en surface.

Les édicules abriteront les sorties piétons du parking souterrain et les ventilations. Ils seront situés dans l'emprise du Parc Rambot. Un édicule se trouvera à proximité du Cours des Arts et Métiers afin de permettre un accès direct vers le centre ancien ; le second édicule se trouvera à proximité de la future crèche afin de permettre un accès facile vers celle-ci.

Ces édicules intégreront dans leur volume les caisses de paiement, les ascenseurs et les escaliers métalliques en caillebotis acier. Leur hauteur maximale totale sera inférieure à 4 m. Ils intégreront également, pour l'un, des sanitaires publics accessibles PMR hommes et femmes, et pour l'autre, un local pour le jardinier du parc. Les accès publics auront des portes automatiques vitrées transparentes.

Les accès véhicules se feront par le Cours des Arts et Métiers. Ils s'effectueront par des rampes dont les garde-corps ne constitueront pas des masques visuels opaques mais auront des éléments de rappel du mobilier urbain de la Ville d'Aix-en-Provence.

Le parc accueillera des espaces de jeux modernisés, un kiosque à musique avec des représentations théâtrales ou musicales, ainsi qu'une buvette avec terrasse en bois, permettant d'assurer une présence conviviale sur l'espace.

Un effort considérable sera fait par la maîtrise d'ouvrage concernant le réaménagement du Parc, afin de rendre celui-ci plus attractif qu'aujourd'hui (cf. annexe 6 : simulations visuelles du Parc Rambot).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le parking sera réalisé en béton armé. Il sera constitué de parois moulées de 60 à 100 cm d'épaisseur en périphérie d'un radier drainant, de poteaux et de plancher en béton armé. La dalle supérieure sera dimensionnée pour reprendre les efforts correspondant à une épaisseur de 2m de terre végétale.	
Nombre de niveaux :	3
Places de stationnement :	300

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Cours des arts et métiers
13100 Aix-en-Provence

Coordonnées géographiques¹

Long. 43° 31' 51" 20 Lat. 5° 27' 19" 42

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Aix-en-Provence

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur de projet est situé à environ 1,5 km de la ZNIEFF de type II n°930012450 "Montagne Sainte-Victoire - Plateau du Cengle et des Bréguières - Le Devançon".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire du Pays d'Aix est couvert par un PPBE 2015-2020 soumis à l'approbation du conseil communautaire du 17 décembre 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trois PPRN s'appliquent sur la commune d'Aix-en-Provence : - le PPR inondation prescrit le 22 décembre 1993. - le PPR mouvements de terrains approuvé le 7 mai 2001. - le PPR retrait / gonflement des argiles approuvé le 27 juin 2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur de projet est situé : - à plus de 2 km de la ZPS n°FR9310067 "Montagne Sainte Victoire" - à environ 6 km de la ZSC n°FR9301605 "Montagne Sainte Victoire"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, pour réalisation des parois, il sera prévu un pompage des eaux. En phase d'exploitation, il n'est pas prévu de modification des masses d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réalisation d'un parking enterré, ce qui générera la production de matériaux de déblais. Les matériaux excédentaires seront évacués vers une filière de traitement adéquate.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les analyses menées lors du pré-diagnostic faune et flore (cf. annexe 9) ont montré que les enjeux sont très faibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parking des Prêcheurs vient notamment compenser les places de stationnement du parking Rambot, qui, vu le déménagement de la Polyclinique, va prochainement se transformer en parking privé. Par conséquent, le projet n'engendrera pas de déplacements/trafics supplémentaires.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase chantier sera génératrice de nuisances sonores. Des mesures de réduction adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises chargées des travaux. En phase d'exploitation, les rejets d'air sont prévus à 4m de hauteur afin de limiter l'impact sur l'environnement. Les rejets d'airs se feront le plus loin possible des constructions et équipements existants.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux sont susceptibles d'engendrer des vibrations par l'utilisation de certains engins.</p> <p>Des mesures de réduction adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises chargées des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il existe actuellement un éclairage déjà présent sur le site. Une étude d'éclairage sera réalisée afin de permettre une amélioration de celui-ci.</p> <p>Les modalités d'éclairage seront adaptées à la typologie des espaces.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La réalisation des travaux est susceptible de générer l'émission de poussières. Toutefois, celles-ci seront limitées dans le temps.</p> <p>Des mesures de réduction adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises chargées des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, pour réalisation des parois, il sera prévu un pompage des eaux.</p> <p>En phase d'exploitation, il n'est pas prévu de modification des masses d'eau. Le rejet se fera dans le réseau d'eau pluvial.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets de chantiers seront stockés et traités selon la filière adaptée.</p> <p>L'entreprise en charge des travaux devra mettre en place les moyens appropriés pour recueillir et traiter les déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Rambot situé au dessus du secteur de projet sera entièrement réaménagé suite à la création du Parc de stationnement (cf annexe 8 : étude paysagère).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, le Parc Rambot ne sera pas accessible au public.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

cf. annexe 10 : auto-évaluation

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage Annexe 2 : Plan de situation (1/25 000) Annexe 3 : Photographies datées de la zone d'implantation Annexe 4 : Plan des abords du projet Annexe 5 : Plan de masse - Parc Rambot Annexe 6 : Simulations visuelles du Parc Rambot Annexe 7 : Plan des niveaux et coupes du parking Annexe 8 : Étude paysagère Annexe 9 : Pré diagnostic faune flore

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Aix-en-Provence

le,

31 janvier 2017

Signature


**Le Directeur
Jean-Louis VINCENT**

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

